



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°34 du 20 septembre 2018

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement supérieur

Liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires
arrêté du 7-9-2018 (NOR : INTD1824433A)

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2017 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement
liste (NOR : ESRS1800167K)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé : modification
arrêté du 22-8-2018 (NOR : ESRS1800166A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'école d'ingénieurs de l'Institut d'optique théorique et appliquée
avis (NOR : ESRS1800164V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes
avis (NOR : ESRS1800181V)

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement supérieur

Liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires

NOR : INTD1824433A

arrêté du 7-9-2018

MI - MESRI - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 613-32 et suivants ; Code de procédure pénale, notamment son article D. 439 ; décret n° 2008-1524 du 30-12-2008 modifié ; décret n° 2017-756 du 3-5-2017 ; arrêté du 5-5-2017 ; arrêté du 31-7-2017

Article 1 - La liste des formations mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 5 mai 2017 susvisé fixée à l'article 1er de l'arrêté du 31 juillet 2017 susvisé est complétée comme suit :

« Emouna, l'amphi des religions », Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po), 27 rue Saint-Guillaume, 75337 Paris Cedex 07 ;

« Religions et athéisme en contexte de laïcité », diplôme interuniversitaire, Institut du pluralisme religieux et de l'athéisme (Ipra), Maison des sciences de l'Homme Ange-Guépin, 5 allée Jacques Berque, BP 12105, 44021 Nantes Cedex 1 ;

« Laïcité, religions et République », université de Caen Normandie, Esplanade de la Paix, 14032 Caen Cedex ;

« Droit, religion, société », université d'Orléans, rue de Blois, BP 26739, 45067 Orléans Cedex 2 ;

« Laïcité et République : formation civile et civique », université Savoie Mont Blanc, Domaine universitaire Jacob-Bellecombette, 20 route de la Cascade, BP 1104, 73011 Chambéry Cedex.

Article 2 - L'intitulé « Pastorale hospitalière » de la formation dispensée par l'Institut catholique de Toulouse mentionnée au vingtième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 31 juillet 2017 susvisé est remplacé par l'intitulé « Soins et spiritualité ».

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 7 septembre 2018

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur

Pour le ministre d'État et par délégation :

L'adjointe au directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Cheffe du service du conseil juridique et du contentieux,

Pascale Leglise

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2017 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement

NOR : ESRS1800167K

liste

MESRI - DGESIP A1-3

La liste ci-après annule et remplace celle établie après délibération du jury en date du 7 décembre 2017. Sont admis à la session 2017 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

Julien Alle ;

Anne Bricheteau ;

Gérard Combaz ;

Alexis Elisabeth ;

Stéphanie Emonet, épouse Fermond ;

Franck Gerlach ;

Samuel Gutierrez ;

Andreas Kunz ;

Pierre Leborgne ;

Benoît Leclercq ;

Monsieur Frédéric Lesueur ;

Arnaud Mace ;

Étienne Maizeray ;

Julie Martini ;

Aurélien Maurin ;

Sébastien Nunes ;

Gautier Petitdemange.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé : modification

NOR : ESRS1800166A

arrêté du 22-8-2018

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 22 août 2018, Élisabeth Crépon, directrice de l'Ensta ParisTech et présidente de la Commission des titres d'ingénieur (CTI), est nommée membre du CCESP au titre de personnalités qualifiées hors fédérations de l'enseignement supérieur privé, en remplacement de Laurent Mahieu.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'école d'ingénieurs de l'Institut d'optique théorique et appliquée

NOR : ESRS1800164V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'école d'ingénieurs de l'Institut d'optique théorique et appliquée, école interne à l'établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche Institut d'optique Graduate School, reconnu d'utilité publique, sont déclarées vacantes à compter du 10 janvier 2019.

L'IOGS est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche reconnu d'utilité publique (loi du 10 août 1920).

La fonction de directeur de l'école d'ingénieur peut être ouverte à un enseignant chercheur à titre d'emploi secondaire, par décharge d'enseignement ou rémunérée par vacations. Elle est accessible aux professeurs d'université et aux personnalités exerçant leurs activités dans des domaines scientifiques titulaires d'une habilitation à diriger les recherches, qualifiés à cette fonction et ayant vocation à enseigner dans le cycle d'ingénieurs de l'Institut d'optique. Une expérience à l'international dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche ou de l'innovation sera appréciée.

Assisté par la direction des études, le directeur est responsable de la coordination et de l'évolution de l'ensemble des enseignements sur les trois sites de l'Institut d'optique Graduate School (Palaiseau, Saint-Étienne, Bordeaux).

Le directeur de l'école est nommé par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur proposition du conseil d'administration de l'Institut d'optique. Son mandat de cinq ans est renouvelable.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment une lettre de motivation, un curriculum vitæ et un projet d'action pour l'école sur ses différents sites, devront être transmis, dans un délai de huit semaines (date de La Poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à Monsieur le directeur général de l'Institut d'optique Graduate School - 2 avenue Augustin Fresnel - 91127 Palaiseau Cedex. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le directeur général de l'établissement à : Assistante du directeur général de l'IOGS : nicole.tcherniavsky@institutoptique.fr - tél : 01 64 53 31 03.

Les candidats et candidates devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 5.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes

NOR : ESRS1800181V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes sont déclarées vacantes au 1er janvier 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une déclaration d'intention et une lettre de motivation devront être transmis, sous pli recommandé, dans un délai de trois semaines (date de La Poste faisant foi) à compter de la date de publication de la présente déclaration de vacance au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à monsieur le président de l'université de Nantes - 1 Quai de Tourville - BP 13522 - 44035 Nantes Cedex 1.

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05.